



Présenté par



## **LE DÉFI ENSEMBLE, ON BOUGE DE PARTICIPACTION PRÉSENTÉ PAR NOVO NORDISK**

**DIRECTIVES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION 2026**

## Aperçu :

Le [Défi Ensemble, on bouge de ParticipACTION](#), présenté par Novo Nordisk, est une initiative nationale d'activité physique et de sport qui encourage la population canadienne à bouger dans le but d'identifier la communauté la plus active au Canada. La septième édition du Défi Ensemble, on bouge se déroulera du 1er au 30 juin 2026.

Les subventions du Défi Ensemble, on bouge 2026 visent à soutenir les organisations communautaires et les écoles admissibles dans l'élimination des obstacles, l'augmentation de la participation à l'activité physique et au sport et la rétention des groupes privés d'équité pendant la période du Défi.

## Subventions disponibles :

- Des subventions allant jusqu'à **1 000 \$** seront octroyées aux organisations admissibles répondant aux exigences du présent document.
- ParticipACTION réservera un certain nombre de subventions aux écoles, compte tenu de l'importance accrue accordée à leur participation au Défi cette année.

## Période de présentation des demandes de subvention :

Les demandes de subvention seront acceptées du **mardi 13 janvier 2026 à 9 h (HE) au mardi 10 février 2026 à 17 h (HE)**.

## Notification et octroi des subventions :

- Les organisations seront informées, au plus tard le **28 mars 2026**, de la décision relative à leur demande.
- La totalité du montant accordé sera versée en un seul paiement aux récipiendaires retenus, au plus tard le **18 avril 2026**.

## Critères d'admissibilité :

- La demande doit clairement présenter l'**objectif d'éliminer les obstacles, d'accroître la participation à l'activité physique et au sport et d'en favoriser la rétention au sein des groupes privés d'équité**. Aux fins de cette subvention, les groupes privés d'équité comprennent les personnes noires et racisées, les peuples et communautés autochtones, les nouveaux arrivants au Canada, les personnes âgées, les personnes à faible revenu, les personnes vivant avec une limitation ainsi que les communautés 2SLGBTQI+.
- Le programme, l'événement ou l'initiative financé par la subvention doit avoir lieu au Canada en juin 2026, pour tout ou une partie du mois.
- Chaque récipiendaire accepte **d'inscrire son programme, événement ou initiative financé et d'enregistrer le nombre de participants sur la page Web du Défi Ensemble, on bouge** pendant la période du Défi (du 1er au 30 juin 2026). Les inscriptions ouvriront en avril 2026 et les activités pourront être enregistrées du 1er au 30 juin.
- Chaque bénéficiaire accepte également de remplir un sondage post-événement obligatoire, qui lui sera envoyé par courriel en juillet 2026.

- Tout récipiendaire qui omet d'inscrire son programme ou événement financé, de consigner le nombre de participants ou de remplir le sondage post-événement sera inadmissible à de futures demandes de subventions auprès de ParticipACTION.
- Les demandeurs peuvent utiliser des outils d'IA ou de rédaction automatisée pour les aider à préparer leurs documents de demande. Ils demeurent toutefois entièrement responsables de l'exactitude, de l'intégralité et du caractère original de leur soumission.

### **Organisations admissibles :**

- Les organisations et associations communautaires à but non lucratif qui répondent aux critères d'admissibilité mentionnés ci-dessus.
- Les organisations pouvant rejoindre un ou plusieurs groupes privés d'équité, notamment : les personnes noires et racisées, les peuples et communautés autochtones, les personnes vivant avec une limitation, les nouveaux arrivants au Canada, les personnes âgées, les personnes à faible revenu ainsi que les communautés 2SLGBTQI+.
- Les écoles (remarque : elles sont encouragées à présenter des demandes regroupant la plus grande partie de leurs élèves plutôt que des classes individuelles).
- Les organisations sportives locales
- Les municipalités éloignées (collectivités de moins de 50 000 personnes situées à plus de 200 km d'un centre urbain comptant plus de 100 000 habitants ou d'une capitale provinciale ou territoriale).
- Les municipalités nordiques situées au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.
- Les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis
- Les organisations nationales ou provinciales/territoriales qui soutiennent directement des groupes communautaires locaux.

### **Organisations non admissibles :**

- Les organisations à but lucratif.
- Les municipalités qui ne répondent pas à la définition de « municipalités nordiques ou éloignées » décrite ci-dessus.
- Les organisations nationales ou provinciales qui n'offrent pas de programmation communautaire directe.

ParticipACTION encourage fortement les organisations non admissibles à faire connaître cette subvention aux organisations admissibles de leur communauté. Elles sont également invitées à collaborer avec ces dernières pour offrir conjointement un programme, une initiative ou un événement conforme aux objectifs de la subvention.

Les départements, succursales ou sites d'une même organisation peuvent soumettre des demandes distinctes s'ils organisent différents programmes, initiatives ou événements durant la période du Défi.

### **Évaluation des demandes de subvention :**

Outre les critères d'admissibilité mentionnés ci-dessus, les demandes seront évaluées selon les critères suivants, dont la valeur est indiquée entre parenthèses :

- **Inclusion et intégration des groupes privés d'équité (30 %) :**
  - Décrire et démontrer des pratiques équitables et inclusives qui maximisent les occasions d'activités physiques, sportives et récréatives pour les groupes privés d'équité.
  - Démontrer comment la subvention et la participation de votre organisation au Défi Ensemble, on bouge renforceront sa capacité à offrir des occasions d'activité physique et sportive aux groupes privés d'équité.
  - Présenter la stratégie de mobilisation et de promotion du programme, événement ou initiative auprès des groupes privés d'équité.
  - Les candidats sont également encouragés à collaborer avec d'autres organisations de leur communauté répondant aux critères d'admissibilité afin d'offrir leur programme, événement ou initiative.
- **Portée du programme, de l'événement ou de l'initiative (20 %) :**
  - Le nombre total de participants attendus pour votre programme, initiative ou événement au cours du mois de juin.
- **Programmes, initiatives et/ou événements accessibles et inclusifs (15 %) :**
  - Démontrer comment votre organisation offrira un environnement favorable, accessible et inclusif pour les participants à votre programme, initiative ou événement.
  - Démontrer comment votre organisation réduira les obstacles potentiels à la participation, comme les barrières physiques, les exigences quant au niveau d'habileté, le manque d'équipement, le transport, etc.
  - Démontrer comment votre programme, initiative ou événement tiendra compte des différents niveaux d'habileté et des besoins en matière d'accessibilité des participants.
  - S'assurer que le programme, l'initiative ou l'événement est offert gratuitement ou à faible coût aux participants.
- **Qualité des sports et activités physiques (15 %) :**
  - L'objectif des sports et activités physiques de qualité est d'offrir des expériences positives dans des environnements favorables. Un sport ou une activité physique de qualité est sécuritaire, inclusif et bien encadré.
  - Le recours à des instructeurs qualifiés est fortement encouragé lorsque pertinent (p. ex. PNCE, Premiers soins, High Five, Littératie physique 101, DAFA ou tout autre certificat ou formation axé sur le développement d'habiletés).
  - La formation en sport sécuritaire doit promouvoir la sécurité dans le sport et l'activité physique et respecter le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS).
  - Pour plus d'information sur le sport sécuritaire et pour savoir comment signaler une situation de maltraitance, veuillez consulter le site Web du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).
- **Engagement de la municipalité et des partenaires (10 %) :**

- Il est fortement recommandé que chaque organisation candidate communique avec sa municipalité pour l'informer de sa participation au Défi Ensemble, on bouge et pour l'encourager à s'impliquer en s'inscrivant, en faisant la promotion du Défi et en y participant.

## **Dépenses admissibles**

- Les dépenses doivent être directement reliées aux coûts encourus pour la réalisation d'une activité physique, d'un événement ou d'un programme sportif ou pour contribuer à rendre ceux-ci accessibles et inclusifs.
- Les dépenses admissibles comprennent :
  - Formation pour offrir un sport sécuritaire et de qualité ou une formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion pour le personnel, les bénévoles ou les entraîneurs et instructeurs
  - Partenariats pour le co-développement de programmes avec des publics prioritaires
  - Marketing et communication du programme ou de l'événement réalisé dans le cadre du Défi Ensemble, on bouge (exemple : campagnes ciblant des groupes privés d'équité)
  - Équipement sportif/pour la pratique d'activité physique
  - Frais d'employés/formation/entraîneur
  - Locations d'installation/local, etc.
  - Transports
  - Alimentation
  - Frais de garderie pour les participants pendant un événement
  - Honoraires, petits prix et incitatifs pour la participation et les bénévoles
  - Mesures d'adaptation requises pour la participation en présentiel tels qu'un interprète en langage des signes, du sous-titrage, un assistant personnel, etc.
  - Un maximum de 15% de la subvention peut être alloué pour les frais d'administration
- Exemples de dépenses inadmissibles :
  - Célébrations publiques d'équipe de fin d'année et fêtes privées
  - Prix ou récompenses
  - Dépenses en capital (rénovation, construction, équipement informatique)
  - Déficits encourus lors d'activités antérieures
  - Banquets ou alcool
  - Compétitions ou dépenses encourues avant la demande de financement.
  - Les dépenses qui ont déjà fait l'objet d'une demande de remboursement dans le cadre d'une autre demande de subvention ou source de financement.

## **Conditions et restrictions**

En complétant la demande et comme condition préalable à l'obtention d'un financement, les bénéficiaires acceptent les conditions suivantes :

- Reconnaître que les activités réalisées dans le cadre du Défi Ensemble, on bouge sont soutenues par le gouvernement du Canada et ParticipACTION.
- Documenter l'utilisation de l'argent de la subvention dans le cadre du programme ou événement et accepter de coopérer si jamais ParticipACTION est auditee.
- Incrire les participants et enregistrer les activités physiques sur le site Web de ParticipACTION et remplir un sondage en ligne après le programme ou l'événement. Le lien pour ce sondage sera envoyé par courriel à l'organisateur de l'événement.
- Indemniser ParticipACTION ainsi que le Gouvernement du Canada pour tout dommage résultant des activités mises en œuvre à l'aide du financement.
- Se protéger, grâce à une police d'assurance appropriée, de toute responsabilité résultant de tout acte ou de toute omission lors de la réalisation des activités en vertu de cette Entente.
- Accepter que ParticipACTION se réserve le droit de publier le nom de l'organisation récipiendaire et le montant final accordé
- Tout bénéficiaire d'une subvention doit accepter de signer une entente qui résume les conditions mentionnées ci-haut, si ParticipACTION le juge nécessaire.

**Pour plus d'informations, veuillez consulter le [site Web du Défi Ensemble, on bouge.](#)**

*Soutien supplémentaire fourni par:*

